

LD 17 10 2024

# LISTE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

## 17 Octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents** : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, G. MASRARI, P. GUINOT, A. NEUSSER

**Absents excuses** : Michèle GALLET, V. KRYK, C. TOWNSEND, J. DIZERENS, M. CHALENDAR

**Absents** : D. GANNE, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, H. GRANGE

**Procurations**: Michèle GALLET à M. GALLET, V. KRYK à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J. DIZERENS à P. GUINOT, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER

**Assistaient** : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### 1. Administration générale – Bilan de la première année du CMJ

Ce point est une information ne donnant pas lieu à un vote.

### 2. Institution – Désignation des membres du Conseil d'Administration du collège Simone Veil

Le collège Simone VEIL d'Ornex est en cours de constitution de son conseil d'administration.

Le principal du collège, Monsieur RAFFIER, a saisi Monsieur le Maire pour que la commune puisse désigner un administrateur titulaire et un suppléant pour représenter la commune.

Le conseil d'administration vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier. Il adopte également les documents rapport concernant le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus suivants au conseil d'administration :

- Titulaire : Sandrine MANFRINI, Adjointe au Maire, en charge de l'enfance, de la jeunesse et du sport
- Suppléant : Olivier GUICHARD, Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DESIGNE** Sandrine MANFRINI comme titulaire et Olivier GUICHARD comme suppléant pour siéger au conseil d'administration du collège.

### 3. Intercommunalité – GEMAPI - Procès-verbal de mise à disposition de la parcelle AD121 composant la risberme du Nant de Villard

Au 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) suivant la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014) et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015).

En application de l'article L.1321-1 et de l'article L 5211-5 II du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

La plateforme inondable du Villard Tacon, située sur les parcelles AD20 et AD121 à Ornex, constitue un bien nécessaire à l'exercice de la compétence GEMAPI.

La Commune d'Ornex est propriétaire de la parcelle AD121. La parcelle AD20, quant à elle, est propriété du lotissement du Parc de la Roche I, et a été mise à disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, par convention signée avec le lotissement.

Le transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex est contractuel via un procès-verbal de mise à disposition de la parcelle AD121 située à Ornex. Le procès-verbal précise la désignation des biens, les conditions et les délais de la mise à disposition.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le procès-verbal de la mise à disposition de la parcelle AD121 composant la risberme du Villard-Tacon à Ornex

#### **4. Enfance-Jeunesse – Avenant à la convention avec les CMR pour les interventions musicales dans les écoles d'Ornex**

Vu la délibération D20241306082 du 13 juin 2024 validant le dernier avenant à la convention avec les CMR, et relatifs aux interventions musicales dans les écoles d'Ornex.

Considérant que depuis la rentrée de septembre, les CMR font face à une pénurie de personnel nécessitant une diminution des heures d'intervention d'enseignement musical dans les classes de l'école Arc en ciel,

Il est proposé au conseil municipal de valider l'avenant au protocole d'accord 010281COMMU avec les CMR. Cet avenant prévoit de diminuer le volume horaire hebdomadaire de 6.38 heures à 6.17 heures soit 6 heures et 10 minutes par semaine d'intervention des CMR réparties sur les deux écoles d'Ornex à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord 010281COMMU au protocole d'accord avec les centres musicaux ruraux ci-annexé,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024.

#### **5. Culture – Exposition Champ Libre – indemnité des artistes**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune d'Ornex a organisé, du 19 au 30 septembre 2024, en partenariat avec l'enseigne Casa design, une exposition d'art contemporain baptisée « Champ libre ».

Considérant que cette exposition contribue au développement de la politique culturelle de la commune, et permet de créer du lien social entre des habitants de différents quartiers de la commune et de différentes origines.

Vu l'exposition qui était accessible à toute heure, située sur le champ attenant à l'enseigne Casa design qui a accepté de mettre à disposition le pré attenant.

Considérant qu'une dizaine d'artistes locaux ont pu exposer des œuvres, que le vernissage a réuni quatre-vingt personnes et que plusieurs centaines de visiteurs ont pu profiter de l'exposition pendant les 10 jours d'ouverture.

Considérant que sur le modèle d'arts en campagne, l'appel à projet transmis aux artistes prévoyait une valorisation de leur production artistique à hauteur de 500 euros par artiste, il est proposé au Conseil municipal d'entériner cette indemnité à verser à chacun des artistes ayant exposé, et dont la liste est la suivante :

- Florence Vial
- Guy Geffray
- Jean-Marc Aguilar
- Monique Nigra
- Xavier Garde
- Philippe Michel
- Roshanak Ostad
- Sana Jaafar
- Serge Lecoq
- Susanne Lewest

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : P.GUINOT) :

- **VALIDE** le paiement de la somme de 500€ à chacun des artistes (liste ci-dessus énumérée) ayant exposé à « Champ libre »
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2024

#### **6. Travaux- Validation du plan de financement, Phase APD, pour la rénovation de l'éclairage public de la rue des Bleuets**

Par délibération du 22 janvier 2024, le conseil municipal a validé une étude de mise aux normes des réseaux d'éclairage du quartier de Villard Tacon selon le plan pluriannuel d'investissement suivant :

- 2024 : rue des Bleuets
- 2025 : rue des Pralets et rue de Villard
- 2026 : rue de Vésegnin

Le coût des travaux estimé lors de la phase APS était de Rue des Bleuets était de 15 100 euros TTC, le montant restant à charge de la Commune est de 10 495,33 euros nets.

L'étude en phase APD a été réalisée par le SIEA. Suite au renouvellement des marchés de travaux d'éclairage public, le coût des travaux a été réévalué comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 11 500 euros TTC
- Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune 8 480,87 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue des Bleuets pour un montant à charge de la commune de 8 480.87 euros.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2024.

#### **7. Foncier – Cession gratuite de la parcelle section AO n°181 appartenant à Monsieur Serge DEBORNE**

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement du trottoir et de la bande cyclable rue de Moëns, nécessite l'acquisition pour régularisation de la parcelle AO n° 181, pour une superficie de 286 m<sup>2</sup>.

Conformément l'arrêté préfectoral du 15 mars 1979 autorisant l'aménagement du lotissement lieudit « Prénépla », il a été convenu que Monsieur Serge DEBORNE cèdera gratuitement à la collectivité le terrain nécessaire à l'élargissement de la Départementale.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle AO n° 181, d'une superficie de 286 m<sup>2</sup>, au prix de 1€ symbolique.
- **DÉCIDE** de passer l'acte authentique en la forme administrative ou par acte notarié,
- **DÉCIDE** que les frais et accessoires de cette acquisition seront à la charge de la commune
- **DONNE** pouvoir au Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

**8. Foncier - Convention de servitude avec GRDF pour la pose de canalisations souterraines – concernant la parcelle AT n°202**

Les travaux des promotions immobilières « Villa Angelica » et « Résonance » situées au lieu-dit Prénépla, au droit de l'Impasse des Crés, nécessitent une servitude de passage pour la canalisation gaz notifié par GRDF, sur la parcelle section AT n°202, propriété de la Commune d'Ornex.

Ainsi, afin de permettre l'installation de ces équipements, il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de servitude pour la réalisation des travaux et l'entretien futur de cet ouvrage. Cette convention est signée entre GRDF en tant que gestionnaire de réseau et la Commune d'Ornex en tant que propriétaire.

Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec GRDF. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude et de mise à disposition avec GRDF et tous les documents liés pour la parcelle AT n°202.

**9. Décisions prises par le Maire en vertu des délégations reçues par délibération du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

**Tableau pour les dépenses d'un montant supérieur à 500 euros H.T. :**

Tiers	Objet	Compte	Montant H. T
LA COMPAGNIE DE	CARBURANT JUILLET	60622	813,45
ACRT	CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUEL CODIAL V2	6156	752,16
FLORANICE	COMPOSITIONS MARIAGE ET COMPOSITION DEUIL	6232	510,00
CONCEPTION REAL	TRAVAUX DE REPRISE DU CARRELAGE DANS LES LOCAUX RESTAURATION COLLECTIVE ECOLE ARC EN CIEL	21312	2 700,00
MB ELECTRICITE	POSE ET RACCORDEMENT DEFIBRILATEUR ECOLE ARC EN CIEL	2188	581,63
SNA PRIM	ETUDE DE FAISABILITE CARREFOUR RUE DES FINS RESIDENCE LE BOIS D ORNEX	2031	950,00

MICRO CENTER	PC PORTABLE LENOVO RECONDITIONNE IPHONE 11 RECONDITIONNE SOCIAL	multi	1 088,75
CNFPT PARIS	FORMATION OBLIGATOIRE POLICE MUNICIPALE PATRICK SAULNIER DU 25 AU 28 SEPT 2023	6184	500,00
ACRT TOTEM	TELEPHONIE FIBRE AOUT	6262	1 085,36
YPOK	REPLACEMENT TELEPHONE ET PARAMETRAGE SERVICE POLICE MUNICIPALE	2185	518,00
LIBRAIRIE DU CE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS	6067	615,87
MICRO CENTER	PC PORTABLE LENOVO v15 LEILA + 2 TELEPHONE CROSSCALL + SAMSUNG GALAXY S21 ST	multi	2 360,50
CIDEM	MAINTENANCE INFORMATIQUE DU 01/09/2024 au 31/08/2025 MAIRIE SITE 2280	6156	2 798,25
BILLET FOURNIER	ACHAT DE CONSOMMABLE PETIT MATERIELS	60632	593,11
REXEL	MATERIEL ENTRETIEN EVACUATION SANITAIRES ECOLE ARC EN CIEL	615221	1 208,23
COMPFERS	RENOUVELLEMENT DU PARC ECLAIRAGE ECOLE ARC EN CIEL	21351	695,88
GIROD	SIGNALETIQUE SUR LA COMMUNE REPLACEMENT DE PANNEAUX EXISTANTS	2152	3 325,43
DOUBLET	ACHAT DE 10 GUERIDONS POPULAIRE ET HOUSSES CHEZ BRICE ET LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS	21848	1 548,00
UGAP	VIDEOPROJECTEURS ECOLE ARC EN CIEL ET ECOLE DES BOIS	2188	999,94
UGAP	VIDEOPROJECTEURS ECOLE ARC EN CIEL ET ECOLE DES BOIS	2188	2 454,54
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS	6067	539,48
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRE BOIS	6067	733,98
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES BOIS	6067	501,45
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRE BOIS	6067	778,49
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE ARC EN CIEL	6067	741,51
PBI PAPETERIE B	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE DES BOIS	6067	862,08
BIMPLI	CHEQUES DEJEUNER AOUT	multi	3 278,00
RIVOLIER	GILET PARE BALLES POLICE MUNICIPALE	2188	616,66
GOLLIET	REPLACEMENT BORNE INCENDIE N°9 ENDOMMAGEE	2158	3 975,00
WESCO	NEFLE MOBILIER ARC EN CIEL	21841	5 214,89
EUROPTOURS	DEPL EXCENEVEX 01 ET 08/08	6245	1 140,00
BARBARA FURTUNA	PRESTATION FETE DE LA MUSIQUE	6232	2 100,00
L ARTILLEUR DU	EXPOSITION MEDIEVALE JOURNEES DU PATRIMOINE	6232	1 299,62

ORTEC	ENTRETIEN BAC A GRAISSES ECOLE DES BOIS	6156	510,34
ORTEC	ENTRETIEN BAC A GRAISSES ECOLE ARC EN CIEL	6156	511,12
ATELIER 111	MAINTENANCE CORRECTIVE ET PREVENTIVE SITE ORNEX.FR DU 01/10/2024 AU 30/09/2025	6156	1 050,00
SACEM	REPAS DANSANT JOURNEE DU PATRIMOINE	6232	628,06
AIN BUREAU CLAS	MOBILIER POUR AMENAGEMENT BUREAU AGT LEILA HAKKAR ECOLE DES BOIS	21848	946,84
MICRO CENTER	ECRAN IYYAMA 22P POUR AMENAGEMENT POSTE DE TRAVAIL AGT HAKKAR L	21838	616,00
GROUPE FORCES	FORMATION A LA CONDUITE PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES PEMP AGT KOUROUGHLI	6184	1 130,00
PADAM PRODUCTIO	ANIMATION JOURNEE DU PATRIMOINE	6232	1 570,00
YES YOUREVENTSO	SPECTACLES VERNISSAGE EXPOSITION CHAMP LIBRE	6232	950,00
VERDET PAYSAGES	TRAVAUX REPRISE DU TERRAIN DE BOULE EXISTANT SITUE PRES DE CHEZ BRICE	2312	1 920,00
CIDEM	RENOUVELLEMENT ESET ET ACRONIS POUR ECOLE DES BOIS	6156	533,00
FONCIA LE GENEV	CHARGES LOCATIVES APPART LE GENEVE 01/10 AU 31/12	614	2 224,67

**Liste des dépenses dont le montant est supérieur à 5000 euros H.T. et dans la limite des montants fixés par les délégations du conseil municipal au Maire, et qui ont fait l'objet d'une décision :**

- DEC 2024 09 12 010 - Travaux plâtrerie et peinture Salle René Lavergne pour 8 217,50 € HT avec la société BONGLET
- DEC 2024 09 26 011 - Travaux de désembouage hydrodynamique du réseau de chauffage de l'école Arc-en-Ciel pour 16 161,50€ HT avec la société SOMECI
- DEC 2024 10 10 012 - Réalisation et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) pour 5 725,60€ HT avec la société GERISK.
- DEC 2024 10 10 013bis - Fourniture, pose et maintenance d'un panneau et d'un totem d'information lumineux pour 32 890,00 € HT (option équerre angle à 786,00 € HT incluse) avec la société CENTAURE SYSTEMS SA
- DEC 2024 10 10 014 – Déneigement de la commune pour 2024-2025 pour 4000,00 € HT et pour la partie forfaitaire et de 180 € HT par heure de déneigement avec la société LA FORCE DE LA NATURE

Le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 21 novembre 2024.

La séance est levée à 20h55

Le Maire  
 O. GUICHARD